DLP-7-12-79190081

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : ~~XXXX~~ 60 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Bulletin n° 176 - 6 Décembre 1979

COLZA

LARVES DE LA GROSSE ALTISE : La dissection des pétioles de feuilles de colza nous permet d'observer des larves de couleur blanc jaunâtre de 2 à 3,5 mm de longueur (développement complet 5 à 8 mm). Ces larves sont reconnaissables à leurs extrémités noires et leurs trois paires de pattes grises.

Les populations actuelles sont généralement très inférieures au seuil de traitement qui est de 2 à 3 larves par pied (comptage sur 50 pieds prélevés au hasard dans la parcelle). Si toutefois ce seuil était atteint nous conseillons d'intervenir de préférence avec :

- un oléoparathion à la dose de 300 g. de matière active par hectare
- un parathion méthyl formulation huileuse à 350 g. de matière active par hectare.

Pour avoir une meilleure efficacité le traitement est à réaliser si possible à une température supérieure à 6°C et en l'absence de pluie.

CÉRÉALES

Les nombreux jaunissements observés dans les cultures d'orge d'hiver ou d'escourgeon ne sont pas des symptômes de la jaunisse nanisante. Le plus souvent ces décolorations sont consécutives à des attaques d'OIDIUM précoce (plus particulièrement dans le Val de Saône) pour lesquelles aucune intervention n'est justifiée actuellement, ou à des excès d'eau, ou à une "faim d'azote" (blocage de l'azote disponible par les pailles non décomposées).

ABONNEMENT 1980

BULLETIN TECHNIQUE DES AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Comme nous vous l'avons signalé à plusieurs reprises (bulletins 173 et 174 des 18 et 24 octobre 1979) à partir du 1er janvier 1980 l'abonnement au Bulletin de la Station d'Avertissements Agricoles de Bourgogne et Franche-Comté *ne comprendra plus le service de la revue "Phytoma - Défense des cultures" qui fera l'objet d'un abonnement indépendant*.

Les tarifs 1980 pour recevoir les Bulletins sont fixés ainsi :

- une à neuf séries de bulletins (à une même ou à plusieurs adresses) : 60 Frs par série
- dix séries ou plus de bulletins (à une même ou à plusieurs adresses) : 50 Frs par série
- une série de bulletins de plusieurs Stations . . . . : 50 Frs par Station

Les versements sont à effectuer si possible avant le 31 décembre 1979 :
par chèque bancaire ou par C.C.P. DIJON n° 3405 12 K

à l'ordre de : Régisseur d'Avances et de Recettes
Direction Départementale de l'Agriculture de la COTE D'OR
Cité administrative Dampierre
21034 DIJON Cédex

Porter lisiblement sur le talon : NOM, prénom, adresse complète avec code postal du ou des destinataires des bulletins.

Ne pas tenir compte de cette note si vous êtes habituellement abonné par une Maison de produits, par une Coopérative agricole ou viticole, une Chambre d'Agriculture, etc..., si vous avez déjà réglé votre abonnement, ou si vous avez été informé que vous bénéficierez d'un Service gratuit pour 1980.

Les observateurs continuent à bénéficier d'un Service gratuit.

P 114

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET - Commission Paritaire de Presse N° 527 AD

ABONNEMENT À "PHYTOMA - DÉFENSE DES CULTURES"

Si, comme de nombreux abonnés, vous avez déjà renouvelé votre abonnement à Phytoma-Défense des cultures, cet avis ne vous concerne pas.

Le fait d'être abonné aux "Avertissements Agricoles" vous a valu jusqu'à ce jour de recevoir gratuitement du Ministère de l'Agriculture un certain nombre de documents phytosanitaires et, en particulier, le service des dix numéros annuels de la revue "Phytoma-Défense des cultures".

A partir du ler janvier 1980, vous ne recevrez celle-ci qu'à la condition de souscrire personnellement un abonnement.

En effet, la réglementation de la Commission paritaire des publications et agences de presse ne réserve les avantages fiscaux et les tarifs postaux réduits qu'aux publications dont le service n'est pas systématiquement assuré à des lecteurs qui n'ont pas "manifesté explicitement leur volonté de recevoir ces publications ou de s'en voir maintenir le service".

En plein accord avec le Service de la Protection des Végétaux, l'Association Ruralia, responsable de cette revue, a toutefois décidé que tous les abonnés aux "Avertissements" bénéficieraient d'un tarif très réduit en 1980 s'ils renouvelaient leur abonnement avant la fin de cette année.

Le prix normal de l'abonnement à Phytoma-Défense des cultures pour 1980 est fixé à 85 F. Si vous vous abonnez avant le 31 décembre 1979, un prix de faveur de 60 F. vous sera encore consenti.

Nous pensons que vous êtes suffisamment attaché à cette revue pour ne pas vouloir vous en priver. Dans sa nouvelle présentation elle complète utilement la documentation fournie par votre Station d'avertissements agricoles. Ses mises au point objectives sur tous les problèmes phytosanitaires, ses actualités, ses informations très variées, ses conseils constituent pour vous un indispensable outil de travail dans le domaine si complexe de la protection des cultures.

Dix minutes consacrées à la lecture d'un article sérieux vous permettront peut-être d'éviter d'importantes pertes de récoltes. Disposer à tout instant d'une bonne revue (désintéressée car l'Association Ruralia qui l'édite est une association à but non lucratif), c'est en quelque sorte contracter une assurance contre les ennemis et les maladies des cultures. Une assurance avantageuse.

Pour vous abonner, veuillez utiliser la carte-lettre que vous trouverez dans le numéro 313 - décembre 1979 de la revue Phytoma-Défense des cultures et qui devra être retournée avec le réglement demandé, à l'éditeur de Phytoma-Défense des cultures - Editions le Carrousel - 26 rue Danielle Casanova - 75002 PARIS.

En aucun cas le Service de la Protection des Végétaux ne peut se charger de transmettre votre abonnement à cet éditeur.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET

Inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse n° 527 AD.